

MODALITÉS

CONCOURS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE



1. DEROULEMENT DES EPREUVES

1.1 ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

Les candidats doivent être présents devant la salle d'examen au moins 45 minutes avant le début des épreuves. Ce temps est nécessaire au contrôle d'identité.

1.2 Contrôle d'identité

Les candidats justifient de leur identité par la présentation en original de leur carte d'identité nationale ou du passeport ou du titre de séjour et de la convocation finale. Après le contrôle d'identité, les candidats émargent au regard de leur nom. Un candidat ne figurant pas sur la liste d'émargement peut, sous réserve de vérification par la commission des examens, être autorisé à composer. Il est alors rajouté à la liste et mention en est portée au procès-verbal de l'épreuve.

1.3 Retard

Aucun retard ne sera toléré. L'accès à la salle d'examen sera interdit après le début des épreuves.

2. CONSIGNES A RESPECTER

A l'exception des documents expressément autorisés, aucun matériel (notes, livres, documents, supports électroniques) ne sera détenu par l'étudiant pendant les épreuves. Les sacs, documents, objets et téléphones portables sont déposés hors de portée avant le début de l'épreuve.

Les documents ou matériels autorisés sont à usage strictement individuels, et ne peuvent être échangés entre candidats. Il est interdit aux candidats de parler ou d'échanger la moindre information pendant les épreuves. Tout questionnement sera adressé aux surveillants.

Les étudiants utilisent exclusivement les copies et brouillons mis à leur disposition.

Les candidats ne peuvent quitter la salle d'examen qu'après une demi-heure de composition. Aucune sortie temporaire n'est permise. Les étudiants ne peuvent quitter définitivement la salle qu'après la remise d'une copie à leur nom. Le candidat qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copies ou d'intercalaires.

4. FIN DU CONCOURS

Au signal de fin des épreuves, tous les candidats cessent immédiatement de composer. Tout refus sera porté au procès-verbal. Chaque étudiant remet une copie ou une grille, en cas de QCM. A la fin des épreuves, un procès-verbal est établi. Il mentionne tout incident survenu.

5. CAS DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET A BESOINS SPECIFIQUES

Afin de garantir l'égalité des chances, les candidats présentant un handicap peuvent bénéficier d'aménagements rendus nécessaires par leur situation. Ils doivent déposer une demande auprès de la direction de l'école 24 H avant le début des épreuves.

6. FRAUDE

Lors d'une tentative de fraude ou de flagrant délit, les surveillants prennent toute mesure nécessaire. Ils ont toute autorité pour saisir les documents ou matériels permettant d'établir les faits. Les sanctions encourues vont de l'avertissement à l'exclusion définitive de la salle d'examen. Les surveillants portent mention de l'incident dans le procès-verbal de l'épreuve.